

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marigny les Usages

Par arrêté n° A2018-016, le président d'Orléans Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Marigny les Usages.

L'enquête publique se déroulera, pour une durée de 32 jours :

du jeudi 18 octobre 2018 à 15h00
au lundi 19 novembre 2018 à 12h30

Monsieur Pierre BILLOTEY, retraité de la fonction publique, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du Tribunal Administratif d'Orléans.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête publique aux lieux suivants :

Mairie de Marigny les Usages- Place de l'Eglise
Le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30,
Le mardi et jeudi de 15h00 à 18h30,

Métropole « Orléans Métropole »
Espace Saint Marc - 5 Place du 6 Juin 1944 - 45000 Orléans
Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes, en mairie :

- **le jeudi 18 octobre 2018 de 15h00 à 18h30,**
- **le mardi 30 octobre 2018 de 15h00 à 18h30,**
- **le lundi 19 novembre 2018 de 09h00 à 12h30.**

Le public pourra également consulter des informations relatives à l'enquête publique sur le site internet de la commune : www.marignylesusages.fr (rubrique « urbanisme »).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête dont un à disposition en mairie de Marigny les Usages et un à disposition au siège d'Orléans Métropole ou les adresser par écrit en précisant « A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur » :

- Par courrier : Mairie – Place de l'Eglise – 45760 Marigny les Usages
- Par courriel : mairie@marignylesusages.fr

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la Mairie et au siège d'Orléans Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès réception de celui-ci par les services, et pendant un an après la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, la métropole « Orléans Métropole » prendra par délibération la décision d'approuver le plan local d'urbanisme modifié à la suite de l'examen des pièces du dossier soumis à enquête publique, des registres d'enquête, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur. La décision sera affichée au siège d'Orléans Métropole, en mairie de Marigny les Usages et publiée par voie de presse.

Le public peut demander toute information auprès du service urbanisme de la commune de Marigny les Usages, Mairie, Place de l'Eglise (Tél : 02 38 75 04 15).